

Département de l'Indre
Mairie
4 route de Valençay
36240 GEHEE

CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 Février 2023
Délibération n° 2023-10
portant sur :

Enquête publique complémentaire relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral n°36-17-10-13-004 du 13 octobre 2017 autorisant la SAS FERME EOLIENNE DES CHAMPS DE BAUDRES à exploiter un parc éolien

Nombre de conseillers	11
Présents	10
Représenté	0
Votants	10
Exprimé	10
Pour	1
Contre	6
Blanc	2
Abstention	1

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain REUILLON.

Date de la convocation : 6 février 2023

Étaient présents :

REUILLON Alain, HUET Marinette, CHARTIER Pierre, CLOUE Christian, BRISSON Dominique, FARGENT Martine, RIDET Agnès, LAMY Geoffrey, Mme GUILLET Sylvie et CHAN Louis.

Étaient Absents et excusés :

Mme JOURDAIN Valérie

Monsieur Geoffrey LAMY a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique complémentaire relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral n°39-17-10-13-004 du 13 octobre 2017 autorisant la SAS FERME EOLIENNE DES CHAMPS DE BAUDRES à exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de Baudres est en cours.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les conseils municipaux de la commune de Baudres et des communes susvisées concernées par le rayon d'affichage des 6 kilomètres, ainsi que les conseils communautaires des communautés de communes d'Écueillé-Valençay et de Levroux Boischaux Champagne, sont appelés à donner leurs avis conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'environnement.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de donner son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

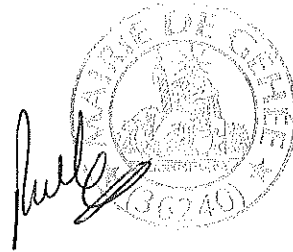
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Contre : 6
- Pour : 1
- Bulletins Blancs : 2
- Abstention : 1

Le Conseil municipal à la majorité absolue se prononce contre (6 bulletins contre) le projet éolien de la commune de Baudres

Rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture le
et publication le
Le Maire,

Fait à Gehée, le 14 février 2023
Le Maire, Alain REUILLON

Secrétaire de Séance,



Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.